



GRACE AUX EFFORTS CONJOINTS DE LA LPO ET DE L'ONCFS, UN AIGLE ROYAL REPREND SON ENVOL

Le 31 août dernier, à l'occasion d'une opération de surveillance de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de la LUBI (commune de MONS), des agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (Service départemental du VAR) avaient découvert un jeune aigle royal au sol dans un champ. Il s'agissait d'un jeune aigle qui était très affaibli. Non loin de là se trouvait une aire de présence de l'espèce en question où, probablement l'oisillon était né au printemps précédent.

Immédiatement conduit chez un vétérinaire de Callas, l'oiseau avait ensuite été pris en charge par le Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage, propriété du Parc naturel régional du Luberon, géré par la LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur, habilité pour recueillir et soigner la faune sauvage en détresse.

A son arrivée au centre de soins, l'aigle présentait des signes de faiblesse et de déshydratation. Des parasites externes étaient présents sur son corps mais aucune blessure n'était apparente. Une radiographie avait été réalisée par un vétérinaire bénévole sans rien faire apparaître d'anormal.

L'oiseau est resté au centre quelques jours avant d'être transféré en volière extérieure, à des fins de rééducation. Il y a repris des forces avant d'être transféré dans une volière plus grande (60 mètres) afin de travailler son endurance en vol.

L'aigle royal est une espèce protégée au niveau national comme au niveau européen, c'est pourquoi chaque individu compte pour la préservation de ses populations. C'est le plus grand rapace visible dans le ciel de Provence avec ses 2,20 mètres d'envergure, et il est en phase d'expansion sur le pourtour méditerranéen car il recolonise des territoires qu'il avait abandonnés. Cet événement et son dénouement heureux constituent une bonne illustration de la convention de partenariat qui lie l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et la LPO.

La conservation de la biodiversité ne peut être efficace que grâce à une étroite collaboration de tous les acteurs concernés. Le 16 mars prochain, si la météo le permet, l'aigle pourra retrouver sa liberté : il sera alors relâché sur un site propice situé dans le Luberon.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur

CONTACT PRESSE

David Gaillardon

Responsable communication

01 44 15 10 44

david.gaillardon@oncfs.gouv.fr

www.oncfs.gouv.fr

L'ONCFS est sous double tutelle des ministères en charge de l'Ecologie et de l'Agriculture

